

REGLEMENT
« Jeu Instant Gagnant Dim Team »

Article 1 - SOCIETE ORGANISATRICE

DIM SAS, Société par Actions simplifiée, au capital de 135 834 360 €, inscrite au RCS de Nanterre N° 488 727 298 et dont le siège social est situé au 2, rue des Martinets - 92500 Rueil Malmaison (ci-après « La Société Organisatrice » ou « DIM »), organise, du 02/07/2014 au 31/12/2014 inclus, un jeu gratuit et avec obligation d'achat intitulé « Jeu Instant Gagnant Dim Team ».

Article 2 - QUI PEUT PARTICIPER

La participation à ce jeu est gratuite et soumise à obligation d'achat de produits ou services offerts par DIM à sa clientèle.

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, Corse incluse.

Cependant, les personnes ayant participé et collaboré à la réalisation du jeu ne peuvent y participer.

Le jeu se déroulera du 02/07/2014 au 31/12/2014 inclus dans les magasins participant à l'opération. Pour jouer, il suffit de justifier de l'achat d'un lot de boxers DIM, dans les conditions définies dans la suite du présent règlement.

Les gains attribués pour le jeu sont décrits à l'article 4 du présent règlement.

Article 3 - COMMENT PARTICIPER

Le jeu est accessible dans les magasins de grande distribution participant à l'opération (ci-après les « Magasins de Grande Distribution »), notamment via l'application flash code affichée sur le fronton relayant le jeu, ou directement via le site internet www.grandjeudim.fr.

Le jeu est également accessible dans les magasins Galeries Lafayette et BHV participant à l'opération, soit l'ensemble des magasins Galeries Lafayette et BHV proposant à la vente des sous-vêtements Homme Dim (ci-après les « Grands Magasins »), via l'application flash code présente sur les affichettes et les leaflets relayant le jeu, ou directement via le site internet www.grandjeudim.fr.

Pour jouer, les participants doivent :

- 1) - Du 02/07/2014 au 31/12/2014 inclus, dans l'un des Magasins de Grande Distribution, acheter un lot de boxers DIM - à l'exception des gammes Gentleman, Ultimate, Eco Dim
OU
- Du 01/09/2014 au 27/09/2014 inclus, dans l'un des Grands Magasins, acheter un lot de boxers DIM - à l'exception des gammes Gentleman, Ultimate, Eco Dim et 3D Flex;
- 2) - Du 02/07/2014 au 31/12/2014 inclus, pour un lot de boxers Dim acheté dans l'un des Magasins de Grande Distribution, flasher le code sur le fronton ou le bulletin de participation relayant le jeu, ou directement sur le site internet www.grandjeudim.fr
OU
- Du 01/09/2014 au 31/12/2014 inclus, pour un lot de boxers Dim acheté dans l'un des Grands Magasins, flasher le code sur les affichettes ou les leaflets relayant le jeu, ou directement sur le site internet www.grandjeudim.fr ;
- 3) Choisir l'un des 3 profils Sport/Musique/Jeu Vidéo en cliquant sur les onglets associés, puis cliquer sur « Jouer » ;
- 4) Remplir le formulaire de participation (nom, prénom, adresse e-mail, adresse postale), télécharger la preuve d'achat (code barre à 13 chiffres présent sur l'emballage du produit DIM et

original du ticket de caisse dans son intégralité ou de la facture avec le prix, la date d'achat et le libellé du produit entourés), puis cliquer sur « Valider » ;

- 5) Participer au jeu en grattant les 3 cases qui s'affichent sur la page. Un message et une animation indiqueront alors immédiatement aux participants s'ils ont gagné ou non ;
- 6) Un e-mail de confirmation est envoyé à chaque gagnant pour lui indiquer le gain associé.

Les participants peuvent participer 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, en se connectant sur le site via un navigateur Internet standard.

Une seule participation par personne et par foyer sera retenue (même nom, même adresse postale et/ou même adresse e-mail).

Les participants s'engagent à remplir en bonne et due forme tous les champs mentionnés dans le formulaire d'inscription, en fournissant des informations exactes. A tout moment, le participant est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées. Par conséquent, il est responsable de la modification de son adresse email.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu, notamment ceux liés aux caractéristiques même de l'Internet ; dans ces cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 4 - DOTATIONS ET MODES DE SELECTION DES GAGNANTS

Le jeu est basé sur le principe des instants-gagnants, à savoir une programmation informatique préalable et aléatoire qui détermine qu'une connexion effectuée à un instant déterminé (on entend par connexion le choix d'un profil et le lancement du jeu) sera déclarée gagnante d'une des dotations prévues.

En cas de non-attribution du gain à l'instant prévu, pour cause de non-participation à cet instant, l'instant gagnant continuera de courir pour ce gain jusqu'à ce que celui-ci soit gagné.

Dans le cas où plusieurs connexions interviendraient lors du même instant gagnant, seule la première connexion enregistrée sur le serveur sera considérée comme gagnante.

En fonction de l'instant de validation et du choix de profil, un message et une animation indiqueront immédiatement aux participants s'ils ont gagné ou non et, si oui, la nature du gain associé. Les gains ne seront définitivement attribués qu'après vérification de la conformité des preuves d'achat.

Les instants gagnants désigneront les gagnants des dotations définies ci-après.

Sont donc mis en jeu :

- Pour le profil Sport : 2 Caméras Go pro d'une valeur unitaire de 250€ TTC et 30 sacs de sport ADIDAS d'une valeur unitaire de 25€ TTC ;
- Pour le profil Musique : 2 Casques sans fil BOSE d'une valeur unitaire de 235€ TTC et 30 bons cadeaux à utiliser sur le site Internet Starzik d'une valeur unitaire de 15€ TTC (Envoi d'un code spécifique par mail à indiquer sur le site pour bénéficier de l'offre.) ;
- Pour le profil Jeu : 2 consoles de jeu d'une valeur unitaire de 340€ TTC et 30 bons cadeaux à utiliser sur le site Internet Game Tap d'une valeur unitaire de 19,90€ TTC (Envoi d'un code spécifique par mail à indiquer sur le site pour bénéficier de l'offre.) ;
- Pour tous les profils : 20 000 bons de réduction d'une valeur unitaire de 3€ TTC, à utiliser sur tous les sous-vêtements Homme Dim (sauf les produits soumis à d'autres promotions), dans un délai d'un mois après réception du bon de réduction par le gagnant, dans les magasins de grande distribution ayant participé à l'opération, non cumulable avec toutes autres promotions en cours.

Les prix sont incessibles et ne pourront être échangés sous forme de contrepartie en numéraire. Ils devront être acceptés tels quels. Les gagnants seront prévenus individuellement, par tout moyen à la disposition de la Société Organisatrice.

Dans le cas où une participation déclarée gagnante se révèle non-conforme au présent règlement, la dotation associée sera remise en jeu à la fin de l'opération, par le biais d'un tirage au sort.

Ce tirage au sort sera organisé parmi les participations conformes des gagnants des bons de réduction à valoir sur les sous-vêtements Homme Dim et celles des joueurs n'ayant remporté aucune dotation.

La liste des gagnants sera déposée auprès de la SELARL AIX JUR'ISTRES, Huissiers de Justice, dépositaire du règlement.

Les gagnants recevront leurs dotations par colis ou par e-mail en fonction de leur nature, dans un délai de 6 à 8 semaines suivant l'e-mail de confirmation de l'attribution de leur gain, sous réserve que leur participation soit conforme.

Article 5 - RESPONSABILITES

Les gagnants s'engagent à dégager de toute responsabilité DIM, ses agences de publicité et de promotion, les partenaires de la promotion, leurs employés ou représentants, de tout dommage qu'ils pourraient subir en liaison avec l'acceptation du lot gagné.

Ainsi, les gagnants déclarent être informés et accepter expressément que DIM ne pourra être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre), de tout incident survenu à l'occasion de la participation au présent jeu et de ses suites. DIM décline toute responsabilité en cas de dommage qui pourrait être causé au gagnant à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du gain.

En aucun cas DIM ne saurait être tenue pour responsable d'une perte de données ou d'une détérioration liée à ces données. DIM ne pourrait être tenue pour responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison que ce soit, ou lui arrivait illisible ou impossible à traiter.

DIM ne saurait être tenue responsable dans le cas d'éventuelles grèves, retards des services d'expédition des dotations ne permettant pas au gagnant d'en profiter pleinement. DIM n'assume aucune responsabilité quant à l'état de livraison et/ou en cas de vols des dotations acheminées par voie postale.

DIM se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

Article 6 - INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004, les informations collectées pour participer au jeu sont destinées exclusivement à la Société Organisatrice, et à ses partenaires, ainsi qu'à toutes sociétés et/ou personnes intervenant dans le cadre du présent jeu. Les données collectées à cette fin sont obligatoires pour participer au jeu.

Les gagnants autorisent expressément DIM et ses partenaires à reproduire et à publier gracieusement sur les documents d'information liés au présent jeu l'identité des gagnants, à savoir les initiales de leur nom, leur prénom, leur lieu d'habitation (commune), ainsi que leur représentation photographique.

Cette autorisation est valable pendant 6 mois à compter de l'annonce des gagnants. Elle n'ouvre droit, dans les conditions susvisées, à aucun droit ni contrepartie financière au profit des gagnants autre que la remise de leurs lots.

Tout participant au jeu dispose par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant sur simple demande écrite à l'adresse suivante : DIM – Département Internet « Jeu Instant Gagnant Dim Team » - 2 rue des Martinets 92500, Rueil Malmaison. Sauf opposition de la part du participant au jeu, DIM pourra être conduite à traiter les informations le concernant à son profit exclusif dans le cadre d'opérations publicitaires ou commerciales sur tous supports.

Article 7 - REGLEMENT

Le présent règlement est déposé auprès de la SELARL AIX JUR'ISTRES, Huissiers de Justice, située à Immeuble "Le Grassi" - Impasse Grassi, 13100 AIX-EN-PROVENCE à qui est confié le contrôle du bon déroulement de sa mise en œuvre.

Ce règlement peut également être consulté sur le site Internet www.grandjeudim.fr.

Le règlement sera par ailleurs adressé gratuitement à toute personne sur simple demande faite à DIM – Département Internet « Jeu Instant Gagnant Dim Team » – 2 rue des Martinets, 92500 Rueil Malmaison (frais de timbre remboursés au tarif lent de la Poste en vigueur sur simple demande écrite).

Article 8 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce jeu implique l'acceptation totale du présent règlement, disponible le site Internet www.grandjeudim.fr.

Aucune information ne sera donnée par téléphone.

Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou adresse entraînera automatiquement l'élimination du participant. DIM se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants.

Article 9 - RESERVE

DIM ne saurait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent jeu devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement. Par conséquent, tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par DIM sous contrôle de l'huissier de justice dépositaire du règlement du jeu et après son avis ; sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait lui être demandée.

DIM se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

Par ailleurs, la Société Organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans les différents cas précédemment énoncés, les messages ayant informé les participants d'un gain seront considérés comme nuls et nonavenus.

Enfin, en aucun cas le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent règlement.

Article 10 - GRATUITE DE LA PARTICIPATION

Le présent jeu est gratuit et soumis à obligation d'achat. Le participant pourra, sur simple demande écrite adressée avant le 18 janvier 2015 à « Jeu Instant Gagnant Dim Team » - Custom Solutions N°41285 – 13102 Rousset Cedex, demander le remboursement par virement bancaire (joindre impérativement dans ce cas un IBAN BIC) des frais de participations liés aux frais de connexion à Internet nécessaires à la lecture du règlement du jeu Instant gagnant et à la participation au jeu Instant gagnant qui seront calculés sur la base forfaitaire de trois minutes=0.10€.

La demande doit être accompagnée du justificatif de tarification de l'opérateur télécom ou du fournisseur d'accès Internet mentionnant la date, l'heure et la durée de l'appel. Il est entendu qu'il n'y aura pas de remboursement dans le cas où la participation est effectuée dans le cadre d'un forfait illimité (ADSL, câble ou autre...).

Par ailleurs, les frais d'affranchissement de cette demande sont également remboursables, sur la base d'un timbre postal (au tarif lent en vigueur, base 20g), sur simple demande écrite sur papier libre envoyée avant le 18 janvier 2015 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : « Jeu Instant Gagnant Dim Team » - Custom Solutions N°41285 – 13102 Rousset Cedex.

Le remboursement de la consultation du règlement et des frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de remboursement, de la participation au jeu et de la consultation du règlement, sur la base d'un timbre postal (au tarif lent en vigueur), est limité à un seul par foyer (même nom et/ou même adresse et/ou même RIB).

Le participant au jeu devra impérativement préciser et joindre sur sa demande de remboursement ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville).

Toute demande illisible, raturée, incomplète ou encore expédiée hors délai sera considérée comme nulle.

Article 11 - FRAUDE

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un lot, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du Code pénal.

Article 12 - LOI APPLICABLE

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute difficulté relative à l'interprétation, l'exécution, de ce règlement sera réglée à l'amiable entre les parties. Si dans le mois qui suit, aucun accord n'est trouvé, le litige pourra être soumis aux Tribunaux compétents au regard des lois françaises.

ANNEXE : MAGASINS PARTICIPANTS

Grande distribution :

Système U
Intermarché
Auchan
Galec Leclerc
Casino
Cora

Grands magasins :

GALERIES LAFAYETTE AMIENS
GALERIES LAFAYETTE ANGERS
GALERIES LAFAYETTE ANNECY
GALERIES LAFAYETTE AVIGNON
GALERIES LAFAYETTE BAYONNE
GALERIES LAFAYETTE BESANCON
GALERIES LAFAYETTE BIARRITZ
BHV RIVOLI
GALERIES LAFAYETTE BORDEAUX
GALERIES LAFAYETTES LYON BRON
GALERIES LAFAYETTE CAEN
GALERIES LAFAYETTE CANNES
GALERIES LAFAYETTE CLERMONT FD
GALERIES LAFAYETTE DIJON
GALERIES LAFAYETTE EVRY
GALERIES LAFAYETTE GRENOBLE
GALERIES LAFAYETTE LA ROCHELLE
BHV PARLY II
GALERIES LAFAYETTE LE MANS
GALERIES LAFAYETTE LILLE
GALERIES LAFAYETTE LIMOGES
GAL LAFAYETTE LYON PART DIEU
GALERIES LAFAYETTE MARSEILLE BOURSE
GALERIES LAFAYETTE MARSEILLE
GALERIES LAFAYETTE METZ
GALERIE LAFAYETTE DECRE NANTES
GALERIE LAFAYETTE ORLEANS
GALERIES LAFAYETTE HAUSSMANN
GALERIES LAFAYETTE PARIS MAINE
GALERIES LAFAYETTE PAU
GALERIES LAFAYETTE PERPIGNAN

GALERIES LAFAYETTE REIMS
GALERIES LAFAYETTE RENNES
GALERIES LAFAYETTE ROSNY
GAL LAFAYETTE ENTREPOT ARENES (MONTPELLIER)
GALERIES LAFAYETTES ST LAURENT
GALERIES LAFAYETTE STRASBOURG
GALERIES LAFAYETTE BELLE EPINE
GALERIES LAFAYETTE TOULOUSE LAPEYROUSE
GALERIES LAFAYETTE TOURS
GALERIES LFAYETTE NICE MASSENA
NOUVELLES GALERIES BELFORT
GALERIES LAFAYETTE AGEN
NOUVELLES GALERIES BEAUVAIS
GALERIES LAFAYETTE BESANCON
NOUVELLES GALERIES DAX
GALERIES LAFAYETTE CHAMBERY
GALERIES LAFAYETTE LORIENT
GALERIES LAFAYETTE LA ROCHE
GALERIES LAFAYETTE BEZIERS
GALERIES LAFAYETTE ANGOULEME
GALERIES LAFAYETTE MENTON
NOUVELLES GALERIES CHALON
GALERIES LAFAYETTE LIBOURNE
NOUVELLES GALERIES SAINTES
GALERIES LAFAYETTE ROUEN
GALERIES LAFAYETTE TOULON